

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00669 Numéro SIREN : 793 409 103 Nom ou dénomination : A2DN
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004660

Expéditeur :

Greffes du Tribunal de Commerce
2-4 rue Sabaton BP 209
26105 ROMANS Cedex



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
ROMANS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004660**
n° de gestion : **2013B00669**
n° SIREN : **793 409 103 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 29/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A2DN - Société à responsabilité limitée
30 rue Jacquemart 26100 Romans-sur-isere -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



831016

Designation de l'entreprise **A2DN**

Adresse de l'entreprise **30 RUE JACQUEMART**

Numero SIRET * **7 9 3 4 0 9 1 0 3 0 0 0 1 7**

Duree de l'exercice en nombre de mois * **1 5**

Durée de l'exercice précédent * **1 2**

DEPOSE AU GREFFE D'IMPOTS A
DE COMMERCE DE ROMANS
26100 ROMANS SUR ISERE
07 JUL. 2020

Neant ☐

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 0 0 9 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	56 561	012	56 561	56 561	
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	180 499	030	54 014	126 485	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 250	042		2 250	
Total I (5)		044	239 310	048	54 014	185 296	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production **	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		3 130	
	Créances (2)	068		070			
	Cherches et comptes rattachés *	072	50 496	074	50 496	33 586	
	Autres * (3)	076		078			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	71 281	086	71 281	36 835	
	Charges constatées d'avance *	092	4 338	094	4 338	1 040	
	Total II	096	126 116	098	126 116	74 591	
Total général (I+II)		110	365 426	112	311 412	218 876	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	122	7 500		
	Ecart de réévaluation	124		126			
	Réserve légale	126	750	128	750		
	Réserves réglementées *	130		132			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		133	74 977	38 802	
	Report à nouveau	134		136			
	Résultat de l'exercice	136	36 058	138	36 058	36 175	
	Provisions réglementées	140	14 430	142	14 430		
Total I		142	133 715	144	133 715	83 227	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		156			
	Emprunts et dettes assimilées	156	86 759	158	86 759	53 871	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	35 014	168	35 014	21 888	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	41 049	172	55 924	59 890	
	Produits constatés d'avance	174		176			
	Total III	176	177 697	178	177 697	135 649	
	Total général (I + II + III)	180	311 412	182	311 412	218 876	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	61 826	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	35 428	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 250	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifié conforme la présente

NM

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Page 28

Formulaire obligatoire (article 803 Septuies
A du Code Général des Impôts)Designation de l'entreprise **A2DN****A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le 31/12/2019 Exercice N-1 clos le 30/09/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 30/09/2018	
Ventes de marchandises ¹⁶	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	529 432 388 677
Production vendue	biens	215		214	
	services ¹⁷	217		218	
Production stockée ¹⁸	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée ¹⁹				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	1 579 5 288
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)				232	531 011 393 965
Achats de marchandises ²⁰ (y compris droits de douane)				234	307 578 225 968
Variation de stock (marchandises) ²¹				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements ²² (y compris droits de douane)				238	920
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) ²³				240	
Autres charges externes ²⁴	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	51 710 42 661
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243	1 500	244	2 603 1 483
Rémunérations du personnel ²⁵				250	80 536 52 721
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 727 12 090
Dotations aux amortissements ²⁶				254	13 319 10 039
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger ²⁷)	259		262	6 565 5 844
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	482 039 351 724
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	48 972 42 241
Produits financiers (III)				280	572 347
Produits exceptionnels (IV)				290	1 836
Charges financières (V)				294	1 631 1 488
Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347		300	7 495 29
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	348			
Impôts sur les bénéfices ²⁹				306	6 196 4 896
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	36 058 36 175
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	36 058 314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles ³⁰				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles ³¹				322	
Impôts et taxes non déductibles ³² (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	6 196
Divers ³³ , dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprise nouvelle (11 septies)	Zone franche urbaine (14 octies et octies A)	986	987	127	138
Reprise d'entreprises en difficulté (11 septies)	Jeune entreprise innovante (11 septies A)	981	989	991	990
Investissements outre-mer	Investissements outre-mer	344	346	992	992
Deduction exceptionnelle (art. 39 décies) A B C D			993	993	641
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	41 306 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables ³⁴		dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	41 306 372

NM

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 311 412.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 529 432.45 Euros et dégageant un bénéfice de 36 058.16 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement date de clôture de l'exercice social

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 280 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 280 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	3 280
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	3 280

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	56 561		
Installations générales agencements aménagements des constructions	109 642		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 787		2 189
Installations générales agencements aménagements divers			39 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 977		20 501
Avances et acomptes	1 754		
TOTAL	136 160		61 826
Autres participations	2 250		
TOTAL	2 250		
TOTAL GENERAL	194 971		61 826

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			56 561	56 561
Installations générales agencements aménagements constr.			109 642	109 642
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 975	6 975
Installations générales agencements aménagements divers			39 136	39 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 487	22 991	22 991
Avances et acomptes			1 754	1 754
TOTAL		17 487	180 499	180 499
Autres participations			2 250	2 250
TOTAL			2 250	2 250
TOTAL GENERAL		17 487	239 310	239 310

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	35 562	8 772		44 334
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 058	526		4 584
Installations générales agencements aménagements divers		1 869		1 869
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 067	2 152	9 992	3 227
TOTAL	50 687	13 319	9 992	54 014
TOTAL GENERAL	50 687	13 319	9 992	54 014

NM

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	8 772				
Instal.techniques matériel outillage indus.	526				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 869				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 152				
TOTAL	13 319				
TOTAL GENERAL	13 319				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	3 864	3 864	
Taxe sur la valeur ajoutée	117	117	
Groupe et associés	35 428	35 428	
Débiteurs divers	11 087	11 087	
Charges constatées d'avance	4 338	4 338	
TOTAL	54 835	54 835	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	81	81		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	86 678	86 678		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 014	35 014		
Personnel et comptes rattachés	4 378	4 378		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 821	5 821		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 664	2 664		
Autres impôts taxes et assimilés	679	679		
Groupe et associés	41 049	41 049		
Autres dettes	1 334	1 334		
TOTAL	177 697	177 697		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	72 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 987			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCE GDM	56 560			56 560	
Total	56 560			56 560	

Le fonds de commerce est considéré comme ayant une durée de vie non limité, en conséquence nous n'avons effectué aucun amortissement de ce fonds.

Nous avons procédé à un test de dépréciation sur la base d'une évaluation en pourcentage du chiffre d'affaires, conformément aux statistiques professionnelles. écessaire.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	544
Dettes fiscales et sociales	6 500
Total	7 125

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 338
Total	4 338

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53 665
Total	53 665

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 803096
 Montant initial de cette garantie : 144 000
 Montant restant dû en capital : 29 334
 Date de fin d'échéance de la garantie : 15/06/2021
 Nature de la sûreté réelle : NATISSEMENT FONDS DE COMMERCE GARANTIE FRANCE ACTI
 : BLOCAGE CPTÉ COURANT A HAUTEUR DE 32500 €

Emprunt du : emprunt trvx
 Montant initial de cette garantie : 60 000
 Montant restant dû en capital : 57 345
 Date de fin d'échéance de la garantie : 10/06/2023

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14: PCG Art 531-2 9)

A2DN
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 500 €
Siège social : 30 rue Jacquemart
26 100 ROMANS SUR ISERE
RCS ROMANS: 793 409 103

Résolution d'affectation du résultat approuvée
par décision de l'associé unique du 30 juin 2020 et votée

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de 36 058 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour un montant de 6 058 €
- Dotation à titre de dividendes pour un montant de 30 000 €

Il est ici rappelé :

1) qu'au titre des trois précédents exercices, les distributions de dividendes intervenues sont les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
Année N-1	0	0
Année N-2	0	0
Année N-3	0	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant –dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

La gérante,



A2DN
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 500 €
Siège social : 30 rue Jacquemart
26 100 ROMANS SUR ISERE
RCS ROMANS : 793 409 103

RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE
A LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de 36 058 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour un montant de 6 058 €
- Dotation à titre de dividendes pour un montant de 30 000 €

Il est ici rappelé :

1) qu'au titre des trois précédents exercices, les distributions de dividendes intervenues sont les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
Année N-1	0	0
Année N-2	0	0
Année N-3	0	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant –dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.